



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY à XIII

CHAMPIONS D'EUROPE SENIORS 2018
CHAMPIONS D'EUROPE U19 2018
CHAMPIONS DU MONDE FAUTEUIL 2017



A tous les clubs affiliés,
A tous les comités,
A toutes les ligues,
A toutes les commissions fédérales,

N°063/FA/MG/2020

A Carcassonne, le 07 octobre 2019

APPEL AUX CANDIDATURES
ELECTION PARTIELLE DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR
DE LA FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY A XIII

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'annulation des élections survenues le samedi 8 Juin lors du Congrès annuel, le Comité Directeur de la FFRXIII est, à ce jour, composé de 21 membres.

Un précédent appel à candidature avait été organisé afin que ces postes soient pourvus lors de l'Assemblée Générale du samedi 8 Juin 2019.

Aussi, conformément à l'article 12 du règlement intérieur, il est décidé d'organiser des élections partielles afin de procéder aux remplacements des trois membres démissionnaires.

Ces élections se tiendront lors de l'**Assemblée Générale du samedi 16 Novembre 2019**, au 46 route Minervoise à CARCASSONNE.

Généralités :

Afin de vous apporter une information complète, je vous rappelle que, conformément à l'article 10 des statuts, le Comité Directeur est composé de 24 membres dont 25% des postes sont réservés aux femmes. A ce jour, 4 postes sont occupés par des femmes. 2 postes, au moins, doivent donc être pourvus par des femmes.

Aussi, en l'absence d'un nombre suffisant de candidatures féminines, le ou les postes seront laissés vacants et complétés lors de l'assemblée générale suivante.

Les membres seront élus au scrutin secret uninominal à un tour.



FFR XIII
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY À XIII

WWW.FFR13.FR



DIRECTION ADMINISTRATIVE
46 Route Minervoise
11000 Carcassonne

☎ 04 68 77 32 29
@ direction-administrative@ffr13.fr

☎ 01 75 44 97 57
@ contact@ffr13.fr

FFRXIII PARIS
30 rue de l'Échiquier
75010 Paris



Candidatures :

En application de l'article 13 du règlement intérieur, les licenciés postulants à l'élection du Comité Directeur, devront faire acte de candidature par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège administratif de la Fédération Française de Rugby à XIII, sis 46 route minervoise, 11000 CARCASSONNE, vingt et un jours au moins avant la date de l'élection, soit **avant le samedi 26 octobre 2019**, le cachet de la poste faisant foi.

Outre l'âge, le lieu de résidence et la copie de la licence, les lettres de candidatures devront être accompagnées d'une note succincte sur les activités sportives et les motivations du candidat.

Conformément à l'article 6 des statuts, je vous rappelle que, peut se porter candidat à l'élection pour la désignation des membres du Comité Directeur de la Fédération, tout licencié de la Fédération, à jour de ses cotisations à la date butoir prévue pour le dépôt des candidatures et jouissant de ses droits civiques.

Je vous précise de même que ne peuvent être élues membres du Comité Directeur :

- les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif.

En outre toute personne exerçant une activité salariée auprès de la Fédération, d'une ligue, d'un comité ou d'un groupement sportif ne peut se porter candidate à une fonction électorale au sein de la Fédération.

Liste de présentation des candidats :

Conformément à l'article 17 des statuts et l'article 13 du règlement intérieur, la liste de présentation des candidats faisant apparaître les renseignements fournis à l'appui des déclarations de candidatures sera diffusée par la Secrétaire Générale dix jours au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Elective, après l'avis de la Commission de surveillance des opérations électorales.

Commission de surveillance des opérations électorales :

Conformément à l'article 17 des statuts, afin de veiller au respect des dispositions prévues par les statuts et le règlement intérieur, le Bureau Exécutif désignera trois membres pour composer la Commission de Surveillance des Opérations Electorale.

Je vous rappelle que cette commission est compétente pour procéder à tous les contrôles et toutes les vérifications nécessaires.



FFR XIII
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY À XIII

WWW.FFR13.FR





FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY à XIII

CHAMPIONS D'EUROPE SENIORS 2018
CHAMPIONS D'EUROPE U19 2018
CHAMPIONS DU MONDE FAUTEUIL 2017



OBJECTIF
RUGBY LEAGUE
WORLD CUP
ENGLAND
2027

La présente lettre est adressée à tous les clubs affiliés, à toutes les ligues régionales, à tous les comités départementaux, aux Commissions Fédérales, lesquels devront en donner connaissance à leurs membres.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La Secrétaire Générale,
Fabienne ALBERT



FFR XIII
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY À XIII

WWW.FFR13.FR



DIRECTION ADMINISTRATIVE
46 Route Minervoise
11000 Carcassonne

☎ 04 68 77 32 29
@ direction-administrative@ffr13.fr

☎ 01 75 44 97 57
@ contact@ffr13.fr

FFRXIII PARIS
30 rue de l'Échiquier
75010 Paris